N° 22

DES

DIFFÉRENTES FORMES D'ALLAITEMENT

LEURS AVANTAGES – LEURS INCONVÉNIENTS

THÈSE

Présentée et publiquement soutenue à la Faculté de Médecine de Montpellier

Le 1er Juin 1883

Par Paul RACANIÈRE

Né à Dions (Gard).

Ex-Interne des Hôpitaux d'Oran.

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE

Quæ lactat, mater magis
quam quæ genuit !
(Phèdre.)

MONTPELLIER

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE BOEHM ET FILS

IMPRIMEURS DE LA GAZETTE HEBDOMADAIRE DES SCIENCES MÉDICALES
ÉDITEURS DU MONTPELLIER MÉDICAL, DE LA REVUE DES SCIENCES NATURELLES,
DE LA SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE GÉOGRAPHIE.

1883

PERSONNEL DE LA FACULTE

MM. J. BENOIT ✠ ✠..... Doyen
CASTAN..... } Assesseurs
COMBAL ✠ ..... }

PROFESSEURS :

Opérations et Appareils.....	MM. BOUISSON. O ✠ ✠, Doy. Ho
Pathologie externe.....	BOYER ✠.
Accouchements.....	DUMAS ✠.
Clinique médicale.....	DUPRÉ ✠ C ✠.
Anatomie.....	BENOIT ✠ ✠.
Clinique chirurgicale.....	COURTY ✠.
Clinique médicale.....	COMBAL ✠ ✠
Clinique des maladies mentales et nerveuses	CAVALIER ✠.
Physique médicale...	MOITESSIER ✠.
Anatomie pathologique et Histologie.....	ESTOR.
Médecine légale et Toxicologie.....	JAUMES
Clinique chirurgicale..	DUBRUEIL ✠.
Chimie médicale et Pharmacie.....	ENGEL.
Hygiène.....	BERTIN-SANS.
Pathologie interne.....	CASTAN.
Thérapeutique et Matière médicale	GRASSET.
Botanique et Histoire naturelle médicale	PLANCHON ✠ ✠.
Physiologie (Chargé du Cours).....	LANNEGRACE.

MARTINS (O ✠) FONSSAGRIVES (O ✠), Professeurs honoraires.

CHARGÉS DE COURS DE CLINIQUES ANNEXES:

Clinique des maladies des enfants.....	MM. BATLLE.
Clinique des maladies syphilitiques et cutanées..	GAYRAUD.
Clinique des maladies des vieillards.....	HAMELIN.

AGRÉGÉS EN EXERCICE :

MM. JACQUEMET.	MM. CARRIEU.	MM. MORIEZ.
PECHOLIER.	MAIRET.	REGIMBEAU ✠.
GRYNFELTT.	CHALOT.	TÉDENAT.
DE GIRARD.	BIMAR.	DUMAS fils.
SERRE.	LANNEGRACE.	
ROUSTAN.	MOSSÉ.	

M. F.-J. BLAISE, *Secrétaire*.

EXAMINATEURS DE LA THÈSE :

MM. P. DUMAS, *président* ;
COMBAL, professeur ;
GAYRAUD, agrégé ;
ROUSTAN, agrégé.

La Faculté de Médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les Dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leur auteur, qu'elle n'entend leur donner ni approbation ni improbation.

A MON PÈRE

Officier d'Académie.

A MA MÈRE

Recevez ce faible témoignage de mon amour filial.

A MA SŒUR

Aimons-nous toujours d'une tendre affection.

A MA GRAND'MÈRE

A TOUS MES PARENTS

P. RACANIÈRE.

A Monsieur et Madame CAVALEZY

Je n'oublierai jamais les soins dont vous m'avez toujours entouré.

A MON EXCELLENT AMI

Paul JURIE-JOLY

Notre amitié est de celles que l'absence et le temps ne peuvent refroidir.

A Monsieur l'Abbé BALLIVET

Te semper meminisse juvabit.

P. RACANIÈRE.

A Monsieur BLAISE

Secrétaire de la Faculté de Médecine de Montpellier.

ET A SA FAMILLE

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

Monsieur DUMAS

Professeur d'Accouchements, Chevalier de la Légion d'honneur.

P. RACANIÈRE.

A mon Cousin Gabriel **CARRIÈRE**

Étudiant en droit.

A MON INTIME AMI

Louis DELAVILLE

Étudiant en Médecine.

A TOUS MES AMIS

P. RACANIÈRE

INTRODUCTION.

En présentant à nos Juges ce sujet pour notre Thèse inaugurale, notre but n'a pas été de faire une œuvre originale. Nous avons voulu réunir dans un résumé court et précis tout ce qui a été écrit jusqu'à aujourd'hui sur ce sujet, qui intéresse à un si haut degré la famille et la société. Comme la plupart des auteurs, nous avons divisé l'allaitement en trois variétés, savoir :

1° L'allaitement naturel, qui comprend l'allaitement *maternel* et l'allaitement *étranger* s'exerçant par des nourrices mercenaires ;

2° L'allaitement artificiel, mode d'alimentation dans lequel on remplace le lait de la femme par le lait d'un animal, qu'on fait prendre à l'enfant au biberon, à la cuiller, au verre, quelquefois même à la mamelle de l'animal ;

3° L'allaitement mixte, dans lequel on a recours simultanément à l'allaitement maternel ou étranger et à l'allaitement artificiel. Ajoutons, en passant, que ce mode d'alimentation est celui dont on fait le plus habituellement usage, surtout après les premiers mois de la naissance, ce qui prouve combien est considérable le nombre de femmes qui ne peuvent remplir dans toute son étendue la fonction de nourrice.

Comme il est facile de le prévoir, notre intention n'a jamais été de présenter un résumé de tout ce qui concerne cette matière,

parce que nous ne pourrions embrasser un tel sujet dans les limites restreintes que nous nous sommes assignées à l'avance. Nous nous occuperons surtout de l'allaitement naturel et de l'allaitement mixte. Nous dirons quelques mots rapidement sur l'allaitement artificiel. Arrivé au terme de notre travail, nous tirerons des conclusions générales, et nous nous estimerons fort heureux si nous pouvons avoir traité ce sujet à la grande satisfaction de nos Maîtres !

DES

DIFFÉRENTES FORMES D'ALLAITEMENT

LEURS AVANTAGES — LEURS INCONVÉNIENTS

Avant d'aborder l'étude du travail que nous nous sommes imposé, nous croyons utile de faire la description anatomique des mamelles et de donner quelques détails sur le lait de la femme et des différents animaux.

En effet, pour qu'une femme puisse allaiter, il faut, avant tout, qu'elle puisse nourrir, localement parlant, c'est-à-dire qu'elle ait des mamelles, et, de plus, il faut que ces mamelles soient pourvues d'un lait riche et abondant. Donc, pour être complet et pour agir avec méthode, nous pensons que cette étude doit avoir sa place au début de notre travail.

MAMELLES.

Les mamelles sont deux organes symétriques, placés sur la partie antérieure de la paroi thoracique, de chaque côté du sternum, sur les muscles grands pectoraux, au-devant de l'espace qui s'étend de la première à la septième côte. Leur forme irrégulièrement hémisphérique, quelquefois légèrement conique, varie suivant les races et suivant les âges. Elles présentent à

leur partie centrale l'*aréole* surmontée par le *mamelon*. Chez les jeunes filles, sa couleur est rose, ainsi que celle de l'aréole ; à l'époque de la puberté, et surtout pendant la gestation, cette couleur, de rose qu'elle était, devient brunâtre. Cette coloration pigmentaire s'étend du mamelon jusqu'à l'aréole. Autour du mamelon et sur la surface aréolaire, apparaissent des éminences assez volumineuses : on leur a donné le nom de *tubercules papillaires* [1].

La peau qui recouvre la mamelle est blanche, extrêmement fine et particulièrement douce au toucher. Souvent, pendant la grossesse et la lactation, lorsque les mamelles sont distendues par le lait, on aperçoit sur la périphérie des lignes bleuâtres dessinées par les veines superficielles. Sous la peau, se trouve un pannicule adipeux d'une épaisseur considérable, surtout à la périphérie de la glande ; mais, à mesure qu'on approche du centre de la région, il diminue insensiblement d'épaisseur, pour disparaître complètement sur l'aréole. Ce tissu adipeux, hâtons-nous de le dire, masque les nodosités de la glande et donne à l'organe ses contours arrondis.

Il nous reste à étudier la glande mammaire elle-même. Elle se compose de lobes blanchâtres, unis par un tissu cellulaire et adipeux. Les lobes de la glande se décomposent en lobules, et ceux-ci en terminaisons glanduleuses ou *acini*. De ces terminaisons naissent les canaux excréteurs, qui se réunissent dans des conduits plus gros qu'on appelle *canaux galactophores* ; ils sont au nombre de 12 à 16. Les mamelles sont donc des glandes en grappe formées par la réunion d'un grand nombre de globules distincts.

Les *artères* proviennent de la mammaire externe, de la mammaire interne et des intercostales aortiques. Au moment de la lactation, le calibre de ces vaisseanx devient plus volumineux.

[1] Jacoud ; Dict. encycl. des Sc. méd., tom. XXI, pag. 517.

Les *veines* suivent le trajet des artères. Haller a signalé un cercle veineux autour de l'aréole ; cette disposition n'est pas constante.

Les *lymphatiques*, très nombreux, forment deux plans de réseaux : l'un superficiel, l'autre profond ; ils entourent de mailles très serrées chacun des lobules de la glande. Ils se rendent dans les ganglions axillaires. Les *nerfs* proviennent de deux sources : 1° du plexus brachial ; 2° des nerfs intercostaux.

Le développement de la glande reste silencieux depuis la naissance jusqu'à la puberté, c'est-à-dire jusque vers l'âge de neuf à dix ans. Chez les jeunes garçons, on a pu observer, vers cette époque, un certain gonflement avec démangeaison au mamelon ; cela peut durer quelques jours, mais tout se calme bientôt, et dès-lors cet organe a totalement terminé son évolution. Il n'en est pas de même chez la jeune fille. A la puberté, les mamelles prennent un accroissement assez rapide, mais l'évolution complète de la mamelle ne se fait guère que par le rapprochement sexuel et surtout par la fécondation. Dès le début de la grossesse, la femme éprouve dans les seins des sensations particulières : ce sont des picotements, un sentiment de plénitude et de pesanteur. L'aréole, qui était rosée, devient brunâtre, ainsi que le mamelon. Plus tard, au moment de l'accouchement, les culs-de-sac, complètement développés, sont gorgés de cellules globuleuses dont les parois crèvent et dont le contenu se liquéfie. Dès-lors, la sécrétion lactée est établie.

LAIT.

Comment se fait le mode de sécrétion du lait ? Les physiologistes ne sont point d'accord sur la nature des matériaux apportés aux mamelles et qui, élaborés par elles, servent à la forma-

tion du lait. Les uns ont regardé cette humeur comme une élaboration de la lymphe déposée dans les seins par les vaisseaux lymphatiques ; les autres soutiennent que, par un mode uniforme pour les autres sécrétions, les matériaux du lait sont fournis par le sang. Cette opinion nous paraît la plus probable. Toutes les sécrétions se faisant dans les glandes et les matériaux étant apportés par les artères, il n'y a pas de raison pour que la sécrétion lactée suive un mode particulier. Le phénomène suivant rend extrêmement probable que le sang est la source de la sécrétion du lait. Si l'on fait pratiquer la succion par un enfant robuste et avide, on voit sortir du sang par les vaisseaux lactifères chez les femmes qui ont peu de lait.

Quoi qu'il en soit, l'accouchement terminé, les mamelles deviennent un centre d'action. L'utérus n'étant plus le siège d'un stimulus qui l'avait rendu un centre fluxionnaire pendant toute la durée de la gestation, les mouvements de la nature, qui dirigeaient auparavant les fluides vers cet organe, les portent vers les mamelles. Dans les premiers jours de la lactation, le fluide sécrété par les mamelles offre un aspect particulier : c'est alors un liquide jaunâtre, légèrement alcalin, se séparant facilement en deux parties : l'une, inférieure, est séreuse ; l'autre, qui surnage, grasse et visqueuse, est d'une couleur jaune plus ou moins foncée à sa surface. Ce liquide a reçu le nom de *colostrum* [1]. Ce lait, légèrement purgatif, devrait cette propriété, suivant Lassaigne, précisément à la matière grasse qu'il contient en grande abondance ; au bout de trois ou quatre jours, la matière grasse se sépare par une sorte d'émulsion et le lait est constitué. Il est facile de reconnaître le colostrum dans le lait : si, faisant bouillir un lait contenant du colostrum, on le traite par l'ammoniaque, l'albumine se coagule en une masse visqueuse et filante, tandis que le lait pur reste limpide et ne contracte aucune viscosité.

[1] Réveil ; Du lait. — Concours pour l'agrég. Paris, 1856.

Le lait est un liquide d'un blanc mat, légèrement teinté de jaune et très opaque ; il a une saveur très douce, un peu sucrée et légèrement aromatique. C'est un liquide alcalin au moment de son extraction, qui devient rapidement acide et aigrit par la formation de l'acide lactique. Sa densité est comprise entre 1,030 et 1,032. Suivant Prout, le lait est le type de l'aliment parfait. Il se compose : 1° d'une matière grasse s'assemblant à la surface, qui produit la crème, et par suite le beurre ; 2° d'un sérum tenant en dissolution une matière animale azotée et spontanément coagulable (caséum, caséine) ; 3° du sucre de lait et des sels. Abandonné à lui-même, le lait se divise en deux parties qui se superposent : la première est la crème formée par la réunion des globules gras ou butyreux ; la seconde est un liquide blanc, opaque, qui est le lait proprement dit, moins la grande quantité de globules gras. Si l'on soumet du lait ainsi abandonné à lui-même à l'influence d'un ferment, le caséum ne tarde pas à se coaguler, et alors on voit se séparer de la matière, qui se solidifie, un liquide d'un jaune clair et légèrement sucré qu'on nomme *petit-lait*.

Une étude du lait, pour être complète, devrait embrasser l'analyse de tous ses caractères ; nous nous contenterons de donner la composition chimique du lait chez la femme en santé et chez la femme malade ; enfin nous dirons quelques mots de plusieurs autres laits, comme celui de vache, d'ânesse, de chèvre, pour voir les raisons qui les font choisir quelquefois et les rapports qu'ils ont avec celui de la femme.

DU LAIT CHEZ LA FEMME A L'ÉTAT DE SANTÉ.

Chez une femme bien portante, le lait est en général d'une belle couleur blanche, sans odeur, d'une saveur sucrée, d'une viscosité médiocre. Sa composition est, d'après MM. Becquerel et Vernois :

Densité	1032.67
Eau	889.08
Parties solides	110.92
Caséine	39.24
Albumine	»
Beurre	26.66
Sucre de lait	43.64
Sels minéraux	1.38

Les sels sont : carbonate de chaux, phosphate de chaux, chlorure de sodium, sulfate de soude et quelques autres sels.

Voilà pour la composition normale du lait chez la femme à l'état de santé, en dehors de toutes les circonstances pouvant la modifier; mais cette composition peut éprouver de nombreuses modifications et devenir anormale dans certaines conditions pathologiques. Ce n'est que depuis un petit nombre d'années que l'attention s'est portée sur les altérations que doit éprouver le lait dans les maladies qui surviennent pendant la lactation.

DU LAIT CHEZ LA FEMME A L'ÉTAT DE MALADIE.

Dans les maladies aiguës, fébriles, le lait donne la composition suivante :

Densité	1031.20
Eau	884.91
Parties solides	115.09
Sucre de lait	33.10
Caséum	50.40
Beurre	29.26
Sels minéraux	1.73

Ainsi donc, il y a une augmentation des sels, du beurre, des parties solides, et surtout du caséum, et diminution de la densité, de l'eau, du sucre surtout.

Dans les maladies chroniques, avec un peu ou pas de fièvre, la composition du lait est celle-ci :

Densité	1031.47
Eau	885.50
Parties solides	114.50
Sucre de lait	43.37
Caséum	37.06
Beurre	32.57
Sels minéraux	1.50

Ainsi donc, dans les affections chroniques, le sucre, la densité, le caséum, l'eau, diminuent, tandis que les sels, les parties solides et le beurre surtout, augmentent.

Deux maladies donnent des résultats différents de ceux-ci : ce sont la phtisie pulmonaire avec diarrhée et amaigrissement, dans laquelle les parties solides, et le beurre surtout, diminuent; et la syphilis, dans laquelle le beurre diminue, en même temps que les sels et la densité augmentent.

DU LAIT CHEZ LA VACHE.

Le lait de vache est celui qui, après le lait de la femme, est le plus souvent employé dans l'alimentation artificielle des enfants nouveau-nés. Voici sa composition :

Densité	1033.38
Eau	865. 6
Parties solides	134. 4
Caséine	35. 0
Albumine	5. 8
Beurre	40. 3
Sucre de lait	46. 0
Sels minéraux	7. 3

Comme on le voit, le lait de vache contient une faible proportion d'albumine. Sa composition varie selon la nature du pâturage, aux différentes heures de la journée, suivant qu'elles sont nourries à l'étable ou à la campagne. Il est une autre

influence très importante qui fait varier la composition du lait chez la vache ; c'est à M. Reiset que revient l'honneur d'en avoir parlé le premier. Ce chimiste distingué a eu raison de dire que, chez la vache, la deuxième traite était plus riche que la première ; mais il a eu le tort d'ajouter qu'il en était de même chez la femme, car, les mamelles de la femme n'étant pas dans une position verticale comme celles de la vache, le beurre ne peut pas gagner, comme dans ces dernières, la partie supérieure pour ne sortir qu'en dernier lieu.

Quoi qu'il en soit, le lait de vache étant plus riche que celui de la femme et procurant par suite à l'enfant une nourriture trop abondante, il est bon de le couper d'une certaine quantité d'eau, environ 1 à 2 parties pour 3 de lait. Coulier préfère le mélanger d'eau, de sucre de lait, en suivant la formule ci-dessous :

Lait de vache non écrémé	600
Crème	14
Sucre de lait	15
Phosphate de chaux précipité	1.50
Eau	369.50
	1000.00

DU LAIT CHEZ L'ANESSE.

Le lait d'ânesse est celui qui, par sa composition, se rapproche le plus de celui de la femme. A l'état normal, sa composition est la suivante :

Densité	1034.57
Eau	910. 2
Parties solides	89. 8
Caséine, Albumine	20. 2
Beurre	12. 6
Sucre de lait	57. 0
Sels minéraux	5. 2

L'ânesse a été aussi recommandée pendant longtemps pour servir à l'alimentation des nouveau-nés. On lui préfère aujourd'hui, de beaucoup, la chèvre, quoique son lait présente moins d'analogie avec celui de la femme. Nous donnerons plus loin les motifs de cette préférence.

DU LAIT CHEZ LA CHÈVRE.

La composition normale du lait de chèvre est celle-ci, en moyenne :

Densité	1033.53
Eau	867. 6
Parties solides	132. 4
Caséine	29. 2
Albumine	13. 1
Beurre	44. 8
Sucre de lait	39. 1
Sels minéraux	6. 2

Quelques auteurs ont fait au lait de chèvre le reproche de rendre les enfants nerveux; ce reproche ne nous paraît pas fondé.

CHAPITRE PREMIER.

ALLAITEMENT MATERNEL.

Le beau idéal serait que toute femme qui peut concevoir et fournir les éléments nécessaires au développement de son enfant pendant la grossesse, fût toujours en état de le nourrir de son lait après sa naissance. En effet, le lait de la mère est le seul qui convienne parfaitement au nouveau-né, surtout pendant les premiers jours de la vie ; tout autre lait peut lui faire courir des dangers vraiment sérieux. Il est donc du devoir du médecin de représenter aux mères combien pour elles est impérieuse l'obligation de nourrir leurs enfants toutes les fois qu'elles le peuvent.

L'allaitement maternel sera conseillé toutes les fois que la mère présentera une constitution irréprochable, sous le rapport des affections héréditaires, et que sa santé sera bonne. Malheureusement, il y a des circonstances qui rendent une femme, bien qu'elle exprime le désir spontané et sincère de nourrir son enfant, impropre à accomplir ce devoir, ou rendent pour elle ou pour l'enfant l'allaitement dangereux. Aussi, dans ce chapitre, nous allons étudier successivement : 1° les indications et les contre-indications de l'allaitement maternel ; 2° les différents avantages que peuvent retirer, soit la mère, soit l'enfant, de cette forme d'allaitement ; 3° enfin nous donnerons quelques considérations tirées de la morale et de la philosophie, dont le développement nous paraît avoir sa place dans le travail qui nous occupe.

§ 1.

I. Indications de l'allaitement maternel. — En principe, nous admettons que toute femme doit nourrir son enfant. Ainsi, toutes les fois qu'une femme sera pourvue d'un lait suffisamment abondant pendant toute la durée de la lactation ; toutes les fois qu'elle sera pourvue de mamelles convenables, d'un mamelon bien conformé, d'une bonne constitution, d'un bon tempérament, d'une bonne santé ; toutes les fois qu'elle sera exempte de maladies constitutionnelles, telles que scrofule, syphilis, goutte, rhumatisme, maladie de peau, etc., elle ne devra pas hésiter à entreprendre l'allaitement de son enfant. Il en sera de même si elle échappe aux circonstances qui peuvent empêcher l'allaitement, circonstances que nous allons développer dans le paragraphe suivant.

II. Contre-indications de l'allaitement maternel. — Elles peuvent provenir : 1° de l'enfant ; 2° de la mère.

1° *De l'enfant.* — Certains vices de conformation peuvent être une difficulté de l'allaitement. Ainsi, la disposition particulière du frein de la langue, qui ne permet que des mouvements bornés à cet organe, peut gêner la succion ; on remédiera à ce léger inconvénient en coupant le filet. A-t-on affaire à des tumeurs sublinguales, on les extirpera le plus tôt possible.

Le bec-de-lièvre gêne aussi la succion, mais cette affection n'est qu'un obstacle momentané. Si cependant cette difformité est compliquée de la division de la voûte palatine et du voile du palais, elle rend tout à fait impossible l'allaitement par le sein : il faudra alors nourrrir l'enfant comme on pourra. « Enfin il est des enfants, dit Cazeaux, qui, soit par faiblesse congénitale, soit par paresse ou défaut d'activité, semblent vouloir ne pas se donner la peine de téter. Ils ne manifestent aucun besoin et dor-

ment presque continuellement. » Dans ce cas, il faudra surveiller ce sommeil trompeur ; on versera de petites quantités de lait dans la bouche de l'enfant, on tâchera de mettre le mamelon très avant dans sa bouche, et, s'il le refuse encore, on lui chatouillera la langue pour solliciter son action. Si, malgré toutes ces précautions, on n'atteint pas le but désiré, le dépérissement de l'enfant commencera et persistera, et le petit patient, n'ayant plus de forces suffisantes pour prendre le sein, finira par succomber.

2° *De la mère.* — Elles tiennent surtout à la mauvaise conformation du mamelon et aux affections dont il peut être le siège. Nous allons les passer en revue.

La première difficulté peut être l'*absence du mamelon* (*anastie*). En effet, si au lieu de faire saillie, comme dans l'état normal, il est rentré et refoulé dans la glande mammaire, cette exagération du peu de longueur peut être considérée comme une absence complète. En comprimant légèrement cette partie, on sent une tumeur assez dure qui indique que les éléments ordinaires qui entrent dans la composition du mamelon ne font pas défaut. La meilleure médication pour obvier à ce fâcheux inconvénient est de faire des titillations, de pratiquer la succion ou d'appliquer des bouts de sein ; malheureusement, ces moyens sont généralement peu efficaces. On peut rencontrer une *imperforation* du mamelon ou plutôt des conduits galactophores. Hâtons-nous de dire que ces malconformations sont assez rares.

L'*excès de volume et de longueur* du mamelon porte un sérieux obstacle à l'allaitement, car, la petite bouche du nouveau-né ne pouvant embrasser facilement le bout du sein, l'enfant se rebute et la mère est réduite à cesser de l'allaiter.

La *brièveté* du mamelon est encore une mauvaise condition pour nourrir, puisque l'enfant ne peut le saisir. Cependant on peut en triompher si la mère tient réellement à nourrir son en-

fant ; dans ce cas, le médecin doit indiquer les moyens qui peuvent faire acquérir au mamelon une longueur convenable. (Trousseau, *Gaz. des Hôp.*, 1850.)

Les *érosions*, les *excoriations*, les *gerçures*, les *fissures*, les *crevasses*, sont tout autant d'accidents qui empêchent l'allaitement. Tandis que les érosions et les ulcérations se trouvent au sommet du mamelon, les gerçures, fissures et crevasses siègent d'ordinaire sur toute sa hauteur et souvent à sa base. Ces affections sont très rebelles ; elles causent des douleurs atroces, parfois même insurmontables, qui mettent à une rude épreuve les courages les mieux trempés et les résolutions les plus énergiques. Le meilleur traitement, sans contredit, est de cesser l'allaitement; mais il faut avouer que c'est là un triste remède, car le médecin doit se proposer non seulement la guérison de la mère, mais encore la continuation possible de l'allaitement. On a essayé bien des topiques, mais celui qui guérit sûrement est encore à trouver. Voici, à ce sujet, ce que dit Trousseau : « Quand surviennent des excoriations ou des crevasses autour du mamelon, on commence par lotionner avec de l'eau chaude, et puis avec une solution légère d'azotate d'argent ; si ces moyens ne réussissent pas, on se sert d'une solution de sulfate de zinc ou de cuivre, de l'eau phagédénique ; et enfin, quand la maladie persiste, on a recours à la pommade suivante au précipité blanc :

Précipité blanc.....	0.20
Axonge.....	10 à 15 gram.

qui réussit le plus souvent.»

Mentionnons encore les *abcès* fréquents du sein.

En effet, l'enfant peut avaler du pus en pratiquant la succion, d'où découle pour lui un danger immédiat

En dehors de ces nombreux obstacles que nous venons de passer en revue, il y en a d'autres, dans l'ordre pathologique,

dont nous allons énumérer les causes. Parmi les premières, nous trouvons les maladies héréditaires ; dans les secondes, nous parlerons de deux maladies qui modifient différemment la sécrétion lactée et qui peuvent empêcher l'allaitement ou le faire cesser ; je veux parler de l'*agalactie* et de la *galactirrhée*.

1° S'il existe chez la mère une affection scrofuleuse, herpétique, tuberculeuse ou cancéreuse, elle devra s'abstenir de nourrir. On ne saurait à cet égard apporter trop de prudence ; il faut absolument que la mère renonce à entreprendre l'allaitement de son enfant, et qu'elle corrige, par une alimentation donnée par une nourrice étrangère, bien portante, les vices héréditaires qui tôt ou tard se développeront chez lui. Nous déclarons également impropres à l'allaitement les épileptiques, phtisiques, folles, hystériques, etc. Faut-il, comme certains auteurs, déclarer impropres les femmes d'une complexion délicate, celles qui sont rachitiques, goutteuses, dartreuses, syphilitiques ? Nous le croyons fermement ; aussi les femmes qui ont leur constitution altérée par une de ces maladies générales, diathésiques, doivent réfléchir mûrement avant de donner le sein à leur enfant. Il faut qu'elles ne présentent aucun symptôme de ces affections, car alors elles doivent s'interdire l'allaitement. Et si le médecin est consulté par les mères pour savoir si elles peuvent nourrir, si leur constitution et leur santé ne s'y opposent pas, il ne saurait montrer trop de prévoyance : il faut qu'il base son appréciation d'après la santé du père et de la mère, et, dans le cas où il y aurait des doutes dans son esprit, il n'y a qu'un moyen de résoudre la question : c'est de confier l'enfant à une nourrice étrangère.

Il est une classe de femmes, la plus nombreuse peut-être, dont la constitution est évidemment viciée et qui ne doivent pas nourrir : ce sont les femmes tuberculeuses. Il est certain que l'allaitement est une cause de fatigues, d'insomnie, d'épuisement ; à

ce titre, l'accomplissement de ce devoir prédisposant encore davantage à la phtisie pulmonaire, on peut sans crainte les juger incapables d'entreprendre l'allaitement, sous peine de voir leur état pathologique s'aggraver de jour en jour.

2° Il existe dans toutes les classes de la société, en dehors des déformations natives ou acquises du mamelon et des états morbides qui mettent obstacle à l'allaitement, un grand nombre de femmes chez lesquelles le stimulus organique, excité par la fécondation, s'étend à peine jusqu'aux mamelles ou n'y éveille qu'une activité peu marquée et de peu de durée : il n'y a pas, à proprement parler, établissement de sécrétion laiteuse. Ce sont des femmes véritablement frappées d'*agalactie*. Le meilleur remède sera de nourrir pendant quelque temps le nouveau-né avec du lait de vache, et d'employer la succion persévérante d'un enfant pour tâcher d'amener la sécrétion du lait. Il en sera de même si l'agalactie est accidentelle et résulte d'une émotion morale ou d'une indisposition légère.

Si la mère est atteinte de *galactirrhée*, dans laquelle on constate un écoulement passif et presque continu d'un lait séreux et notablement altéré, on devra se hâter de faire donner une nourrice à l'enfant. Ce lait serait en effet un aliment nuisible pour lui, et sa sécrétion surabondante amènerait fatalement le dépérissement rapide de la mère.

On s'est demandé pendant longtemps, et la question est loin d'être résolue encore aujourd'hui, si une femme qui voit ses règles pendant le cours de l'allaitement doit continuer à nourrir son enfant. Nous pensons que l'apparition du flux menstruel, qui, dans quelques cas exceptés, n'apporte aucune modification dans la sécrétion et dans la qualité du lait, a le plus souvent une influence fâcheuse : ainsi, il n'est pas rare de voir le lait devenir en même temps et moins riche et moins abondant.

Une femme enceinte doit-elle nourrir ? Non, disent la plupart des auteurs. Mais Van Swieten n'est pas de cet avis, et, dans ses *Commentaires sur Boerhaave*, il cite de nombreux exemples dans lesquels l'état de gestation d'une femme n'a pas empêché d'élever des enfants sains et robustes. En définitive, on peut établir la règle générale suivante, malgré tous les faits cités par Van Swieten : « Une grossesse est incompatible avec un bon allaitement ».

§ II.

I. Avantages de l'allaitement maternel pour l'enfant. — Il n'est pas indifférent pour le nouveau-né de prendre le lait de sa mère ou celui d'une nourrice : une nourrice ne peut pas lui fournir un lait approprié à ses besoins et à sa constitution ; celui de sa mère seule est analogue à la nourriture qu'il prenait dans le sein maternel ; elle se rend donc coupable envers lui en le lui refusant, à moins que des raisons légitimes et majeures ne l'obligent à renoncer à ce devoir, le plus sacré de tous.

L'enfant, en naissant apporte dans ses intestins une matière épaissie, visqueuse, verdâtre, qu'on appelle le *méconium*. Cette substance tapisse toute la surface du tube intestinal et a besoin d'être évacuée pour permettre aux organes digestifs d'exécuter leurs fonctions. Son évacuation est favorisée par l'absorption, dès le premier jour de la naissance, d'une certaine quantité de *colostrum*, ce liquide que nous avons dit s'écouler du sein de la mère vers la fin de la grossesse et après l'accouchement, avant la montée du lait. Il jouit, dit-on, de la propriété d'exciter les surfaces intestinales, de déterminer leurs contractions et l'expulsion du méconium.

Quoi qu'il en soit, lorsque l'enfant ne rejette pas spontanément le méconium, rien n'est plus propre à remplir cette dernière indication que le premier lait fourni immédiatement après

l'accouchement; conséquemment, ses propriétés purgatives ne peuvent être mises en doute, et dans ce cas il ne pourrait être remplacé avantageusement par aucun des médicaments qu'il est si commun de voir employer, tels que les sirops d'ipéca, de chicorée, etc. Il y a donc tout avantage à donner à téter à l'enfant avant l'établissement de la fièvre de lait. En effet, cette qualité purgative du lait est de courte durée, et si on n'en profite pas, on sera ultérieurement obligé de recourir à des moyens bien moins sûrs, parce qu'ils ne sont pas naturels. Il est évident qu'une nourrice étrangère ne saurait également offrir cette condition avantageuse à l'enfant.

D'un autre côté, le lait seul de la mère est dans tous les temps ce qu'il doit être, subissant des changements, acquérant de la consistance à mesure que l'enfant croît; il a toujours les conditions requises; en d'autres termes, que l'enfant naisse faible ou vigoureux, la mère lui fournit toujours une nourriture convenable à son état de vigueur ou de faiblesse.

De plus, l'enfant nouveau-né a autant besoin des soins de sa mère que de sa mamelle ; ces soins sont innombrables et doivent être continuels. Quelle autre qu'une mère sera douée d'une affection assez tendre pour veiller jour et nuit à tous ses besoins ? Entre les bras de sa mère, l'enfant n'a à craindre ni l'insensibilité ni la négligence; le moindre de ses cris est toujours pour la mère le signe du besoin. Au contraire, il est toujours à craindre que la nourrice mercenaire soit peu sensible aux cris de son nourrisson, et qu'elle l'abandonne souvent pour vaquer à ses occupations. Pendant ce temps-là, il croupit dans ses excréments, qui excorient et enflamment sa peau fine et délicate, et les cris qu'il pousse en cet état l'exposent aux hernies et aux convulsions produites par l'engorgement du cerveau.

II. Avantages de l'allaitement maternel pour la mère. — L'allaitement, dit M. Michel Lévy, est une fonction qui non

seulement répond aux besoins du nouveau-né, mais qui entre dans les conditions d'équilibre physiologique de la mère ;.... il présente à son début le caractère d'une évacuation critique et il prolonge, pendant toute sa durée, le bienfait d'une salutaire dérivation. » Ainsi, il est de toute nécessité que les mères nourrissent elles-mêmes leurs enfants ; elles ne peuvent désobéir à cette loi de nature sans exposer gravement leur santé.

Toute femme qui oublie son rôle de mère court plus de dangers à la suite de ses couches, en ne nourrissant point son enfant, que celle qui s'acquitte de ce devoir sacré, qui est le complément de la maternité. Chez toutes les femmes, les mamelles secrètent une liqueur destinée à la nutrition de l'enfant ; lorsqu'elles ne la font pas servir à cette noble fonction, il arrive forcément un de ces deux cas qui peuvent amener des affections pathologiques graves : ou bien les fluides séjournent dans les mamelles s'ils continuent à s'y rendre, ou bien ils sont forcés de refluer dans la masse générale.

Si le lait séjourne dans les seins, il s'y granule, y forme des obstructions et cause des douleurs aiguës dans ces organes, parce que leur distension considérable en détermine l'inflammation. De longs et douloureux abcès sont aussi les suites dangereuses des obstructions causées par le séjour du lait dans les seins. Si la femme est prédisposée par son tempérament aux squirrhes, aux cancers, il peut rester à la suite de cet engorgement une petite tumeur dure qui deviendra le germe et le foyer de ces maladies à l'époque de la cessation des règles.

Si au contraire la matière qui doit former le lait cesse d'affluer vers les mamelles par défaut de stimulus naturel, la succion de l'enfant, elle est obligée de refluer vers la masse générale, où elle produit une pléthore dangereuse. Ce n'est jamais en vain que l'on force les fluides à refluer vers d'autres parties qui ne sont pas destinées à les évacuer : de là, les engorgements, les ulcères, les squirrhes, les cancers de l'utérus. Lorsque la

mère n'allaite pas, l'utérus devient de nouveau un centre où les humeurs se dirigent ; cette surcharge de fluides l'affaiblit et le dispose à devenir le siège de flueurs blanches, et, ce qui est plus fâcheux encore, si l'organe n'est pas disposé à fournir convenablement l'écoulement de ces humeurs, il s'engorge progressivement et devient la source de maladies affreuses. Au contraire, lorsque la femme allaite, les fluides se portant continuellement vers le sein, le lait formé dans les mamelles étant évacué par la succion, il ne se fait aucun reflux vers les autres organes, et la santé générale de la femme ne se trouve pas exposée aux différents maux que nous venons d'énumérer.

De plus, celles qui allaitent leurs enfants n'ont que peu de pertes, qui souvent cessent dès le quatrième jour ; elles ont rarement la fièvre de lait, dont les suites sont si souvent terribles ; et, dans un autre ordre d'idées, les femmes qui nourrissent sont plus sûres de l'attachement de leur époux, car rien ne soutient mieux l'amour, rien n'attache mieux l'homme à sa compagne, que le spectacle de sa famille naissante.

§ III.

I. Considérations tirées de la morale et de la philosophie. — Outre ces considérations, d'un ordre physiologique et essentiellement médical, il en est encore d'autres tirées de la morale et de la philosophie, que je n'aurai garde d'oublier dans cette dissertation. L'allaitement du petit par sa propre mère est une loi invariable de la nature ; indiquée, ébauchée, entrevue chez les espèces ovipares, elle se manifeste sans équivoque dans la classe des animaux supérieurs. Aussi tous les poètes d'abord ont-ils chanté les douceurs de la maternité et de l'allaitement comme complément de toute maternité. Après les poètes sont venus des naturalistes qui nous ont montré, dans la série animale, les femelles occupées continuellement à allaiter les êtres

auxquels elles ont donné le jour ; puis des philosophes qui ont apporté des raisons tendant à prouver que l'affaiblissement de ce devoir maternel est une cause de décadence pour la société.

Si nous jetons un coup d'œil rapide dans l'histoire ancienne, nous remarquons que l'accomplissement de ce devoir était profondément gravé dans les mœurs. En effet, les lois de Lycurgue imposaient aux mères lacédémoniennes l'obligation de nourrir leurs enfants. Les Athéniens poussaient si loin l'observation de cette coutume, que Démosthène raconte qu'une femme allait être notée d'infamie pour avoir allaité l'enfant d'une autre, si elle n'eût justifié de son extrême misère.

Aulu-Gelle (*Noct. attic.*, lib. XII) compare les femmes qui refusent de nourrir à celles qui se font avorter. « Le lait, ajoute-t-il, c'est le sang de la mère (celui du fils par conséquent), sauf la couleur ».

Le philosophe Favorinus, dans une dissertation remarquable rapportée par Aulu-Gelle, conseille également à une femme noble de ne point confier ses enfants à des nourrices, mais de les nourrir elle-même.

Phèdre était tellement convaincu que le devoir le plus sacré pour une mère est de nourrir son enfant, qu'il n'a pas craint de dire : *Quæ lactat, mater magis quam quæ genuit.* La nourrice est plus mère que celle qui engendre.

Tacite nous apprend que, chez les Germains, la mère ne confiait jamais son enfant à une servante ou à une nourrice. *Sua quemque mater uberibus alit, nec ancillis aut nutricibus delegantur.* (Tacite, *De morib. Germ.*, XX.)

A l'origine, les mères romaines partagaient leur temps entre les soins du ménage et l'allaitement de leurs enfants. Mais la corruption envahit bientôt l'empire, et le relâchement des mœurs amena l'affaiblissement de ce devoir maternel. On expédia au loin ces gênants petits êtres et on les confia à des esclaves.

Balzac (*Illusions perdues*), dans une de ses plus remarqua-

bles études de mœurs, appelle l'allaitement d'un nom éminemment philosophique : « l'œuvre maternelle ».

J. Michelet (*La Femme*, pag. 80) dit que l'acte de remplir ce devoir allume entre la femme et l'enfant « un rayonnement électrique, un éblouissement qui les confond l'un et l'autre ».

Et de nos jours, M. Fonssagrives a émis l'opinion suivante, à laquelle nous nous rangeons complètement : « L'allaitement maternel est une obligation impérieuse, toutes les fois, bien entendu, qu'il est inoffensif pour la mère et avantageux pour l'enfant ». (Fonssagrives, *Entret. sur l'Hyg.*, pag. 62.) L'éminent auteur de l'article *Allaitement* du *Dictionnaire* de Jaccoud, dit : « L'allaitement est le complément de la gestation. C'est là que se montre dans toute son activité l'instinct de la maternité... La mère éprouve dans l'accomplissement de cet acte une profonde fatigue ; la douleur, l'insomnie, attendent la mère nourrice, et il faut qu'elle soit soutenue dans l'accomplissement de cette tâche par le sentiment du devoir, qui vient puissamment en aide aux défaillances de l'instinct. Dans les sociétés où la morale raisonnée se substitue à la fatalité des idées instinctives, l'allaitement est considéré comme une nécessité, un devoir, une prérogative même ; cette fonction devient, au besoin, une branche de commerce, là où l'animalité est tombée si bas que la femme ne peut achever sa maternité et fait appel à une nourrice mercenaire ».

Dans notre société moderne, si nous ne sommes pas arrivés au coupable abandon des matrones romaines, nous sommes bien loin de mettre en pratique les lois de Lycurgue ou les mœurs des Germains. Très souvent, il n'est pas rare de voir des femmes présentant tous les caractères d'une bonne nourrice, se priver volontairement des joies de l'allaitement pour en éviter les charges. Elles oublient qu'il n'y a de vraiment bon que ce qu'on obtient avec quelque difficulté ; elles feignent d'ignorer qu'en accomplissant ce devoir elles obéissent au vœu

de la nature. Quelle joie cependant, pour le cœur d'une mère, d'avoir son enfant auprès d'elle, de voir son sourire, d'entendre sa voix, de recueillir ses premières caresses ! Quelle douce récompense pour tous ses sacrifices ! L'enfant, lui aussi, apprend bientôt à connaître sa mère : son cœur, quoique encore vide d'impressions, remarque les soins et les caresses qu'elle lui prodigue continuellement et que nulle autre personne ne lui donnerait avec la même assiduité et le même attachement. Elle en sera récompensée, d'abord par son sourire, puis par son amour :

Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem.

Il demeure donc entendu que l'allaitement est un des devoirs de la mère ; plus exactement, il est *son* devoir.

Les parents peuvent bien certainement déléguer à des étrangers l'éducation sociale de leur enfant, mais ils ne peuvent guère et ne doivent presque jamais déléguer l'allaitement, qui fait la base de l'éducation physique. L'allaitement est le corollaire, le prolongement des fonctions reproductives, et, comme tel, il revêt une singulière importance, car c'est lui qui perpétue les qualités de la race.

La santé, la santé seule, dispense donc du devoir que nous étudions. C'est la seule exemption recevable, et peut-être est-elle encore plus onéreuse que l'accomplissement du devoir lui-même. La responsabilité d'un choix satisfaisant, les erreurs possibles sinon probables, les chances courues, les hérédités acceptées, tout cela est sérieux. Et l'enfant, cette promesse, cet avenir de la famille et de la société, peut-il impunément être privé de l'aliment qui lui convient le mieux ? Le médecin le plus savant, le plus expérimenté, le plus dévoué, peut-il se promettre d'éviter tous les inconvénients et de remplacer avantageusement la mère ? Heureux, bien souvent, s'il parvient à assurer une suppléance supportable !

CHAPITRE II.

ALLAITEMENT MERCENAIRE.

L'allaitement mercenaire est celui qui consiste à confier un enfant aux soins d'une nourrice. Cette fatale nécessité est trop souvent amenée par l'indifférence des parents ; cependant l'impossibilité de la lactation, qui existe chez certaines mères, les oblige à prendre une nourrice, à moins qu'elles ne préfèrent abandonner leur enfant à tous les hasards de l'allaitement artificiel.

Dans ce chapitre, nous étudierons : 1° le choix d'une nourrice ; 2° les conditions que l'on exige pour qu'une nourrice soit bonne; 3° le régime qu'une nourrice doit suivre pendant toute la durée de la lactation.

§ I.

I. Du choix d'une nourrice.— Le choix intelligent et heureux d'une nourrice est une question qui bien certainement mérite la plus sérieuse considération. Nous distinguerons deux catégories de nourrices : celles qui restent dans les familles, nourrices sur lieu, et celles qui emportent leurs élèves à la campagne, nourrices de campagne. Les premières devront être préférées toutes les fois que la position de fortune le permettra.

Les nourrices de campagne, mal surveillées, pauvres, avares, maltraitent quelquefois, négligent très souvent les nourrissons qui leur sont confiés. Pour elles, l'élevage des enfants n'est le plus souvent qu'un pur trafic ; mais ce trafic ne leur est profitable qu'autant qu'elles continuent à travailler, à aller aux champs.

Souvent même elles allaitent quelquefois, comme par le passé, leur propre enfant, tandis que l'enfant mis en nourrice est nourri artificiellement, privé de soins, d'exercice, et est prédestiné presque fatalement à un développement imparfait ou au rachitisme. Un grand nombre de ces enfants succombent, par défaut de soins, à l'insuffisance ou à la mauvaise qualité de l'alimentation. Ces faits que nous avançons ne sont malheureusement vrais que trop souvent ; aussi nos législateurs, poussés sans doute par la funeste habitude, aujourd'hui trop à la mode, de confier les enfants à des nourrices, convaincus peut-être des dangers que courent les nourrissons que l'on confie à leurs soins, ont formulé une loi, dans ces dernières années, qui protège les enfants contre ces nourrices peu consciencieuses (*Protection des enfants du premier âge.* Loi du 23 décembre 1874). Et cette loi, est-elle bien exécutée, est-elle bien mise en pratique ? Nous aimons à le croire ; dans tous les cas, les personnes qui sont chargées de la surveillance des nourrices et de leurs nourrissons ne sauraient apporter jamais, dans l'accomplissement de leur mission, trop de zèle et trop de dévouement.

Les nourrices sur lieu doivent être préférées, et on le comprend sans peine. Constamment placées sous la surveillance directe des parents, l'enfant n'a pas à craindre tous les manques de soins, tous les mauvais traitements même que nous signalions tout à l'heure. L'enfant sera bien nourri, parce que la mère ordonnera, assistera même aux différents repas que doit prendre son cher petit être. Si l'enfant est faible, elle ne fera mettre qu'une heure et demie d'intervalle entre chaque allaitement ; si sa constitution est normale, elle lui fera donner le sein toutes les deux heures environ pendant les deux premiers mois, toutes les trois heures à partir de cette époque.

Le choix d'une nourrice n'est pas toujours chose facile, car il n'existe pas de branche de l'éducation humaine où la tromperie soit plus fréquente. En effet, bon nombre de nourrices trompent,

et elles ont intérêt à le faire, sur leur âge, sur l'âge de leur lait, sur leur provenance ; elles font souvent usage de faux papiers ou de papiers empruntés qu'elles se prêtent les unes aux autres, et arrivent ainsi à se donner l'idéal de ces femmes consciencieuses, mariées, accouchées depuis deux ou trois mois, qui sollicitent un emploi de nourrice parce que la mort leur a enlevé leur enfant. Souvent même elles osent produire et montrer comme leur, un enfant de belle mine qui ne leur appartient pas. Parmi ces femmes, il en est beaucoup qui ne sont pas mariées, qui se livrent à la débauche, qui entretiennent en secret des relations avec des hommes, alors que la chasteté leur est imposée. On voit donc combien le médecin doit être perspicace pour se mettre en garde contre toutes ces fraudes.

A ce sujet, qu'on nous permette de raconter une histoire qui s'est déroulée sous nos yeux, il n'y a pas bien longtemps. Une famille riche de M... demande une nourrice bourguignonne. Après bien des recherches et des négociations, arrive l'oiseau rare. C'était, dans l'espèce, un oiseau jaune, la jaunisse incarnée. Quelques jours se passent, et la jaunisse persiste. Inquiétude des parents ; nouvelles recherches, nouvelles négociations. Enfin, après bien des démarches, on découvre le mensonge : la nourrice était bien venue du Morvan, mais elle était née à Paris (centre d'infections s'il en fut), avait été mise à l'hospice des Enfants trouvés, et son père et sa mère étaient de race... malaise ! Inutile d'ajouter qu'elle fut congédiée sur-le-champ.

La provenance des nourrices a une certaine importance. Il est certain que les femmes de la Bourgogne ont depuis longtemps le renom presque exclusif du métier de nourrices ; aussi possèdent-elles par l'expérience et par la pratique des qualités que l'on ne rencontre pas au même degré dans les autres provinces. Elles sont d'ailleurs généralement saines. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas être trop exclusif sur la provenance des nourrices, car, en tout pays, on en trouve de bonnes ; nous dirons même

qu'il est dangereux de les faire venir de loin, à cause de l'acclimatement.

II. Conditions nécessaires pour qu'une nourrice soit bonne. — Les femmes qui présenteront les conditions défavorables que nous avons considérées comme des obstacles à l'allaitement maternel, ne pourront pas être acceptées comme nourrices. «S'il est des femmes, dit Désormeaux, dont le lait ne convienne pas à leurs enfants, n'y a-t-il pas lieu principalement de leur faire téter le lait d'une nourrice pleine de santé et de vigueur, et d'un tempérament opposé à celui de la mère ?»

Nous ne pouvons résister au désir de reproduire le portrait de la *nourrice type*, qui a été tracé par M. le professeur Fonssagrives : « Elle doit avoir de 20 à 30 ans : plus jeune, elle aurait moins d'expérience des soins dont a besoin un enfant, et, plus âgée, elle aurait moins d'aptitude à l'allaitement. Il convient, autant que possible, qu'elle en soit à son second ou son troisième enfant. Sa santé, accusée par des proportions heureuses, le coloris du teint, la blancheur et l'intégrité des dents, ne doit rien laisser à désirer. La couleur brune des cheveux est une condition favorable, mais elle doit être en harmonie avec celle de la peau : des cheveux noirs avec une peau très fine, blanche et rosée, sont en effet, assez souvent, la livrée du lymphatisme et même de la scrofule. La constitution doit être saine et vigoureuse, le tempérament sanguin, la santé exempte de toute tare héréditaire ou personnelle. Son lait doit être abondant, de bonne qualité, d'un âge qui ne s'éloigne pas trop de celui de l'enfant, et il faut exiger de l'organe qui le fournit une conformation telle que le nourrisson s'y attache aisément et en tire sans trop d'efforts l'aliment qui lui est destiné. Son caractère enjoué, son humeur égale, son attachement à ses devoirs, sa patience, sa moralité, complètent enfin ce type que la théorie se propose et que la pratique poursuit en vain. »

L'examen de la nourrice doit être minutieux et complet, non seulement au point de vue de la sécrétion du lait, mais aussi au point de vue de la santé générale. On examinera la bouche, les ganglions cervicaux, l'extrémité des seins, et on écartera toutes celles qui paraissent présenter des traces d'une maladie antérieure ou actuelle, rachitique, scrofuleuse, dartreuse ou syphilitique ; l'examen de l'anus et des organes génitaux, si la nourrice le permet, compléteront ces renseignements.

La nourrice devra plaire à la mère ; s'il existait une de ces antipathies inexplicables, mais que rien ne peut vaincre, elle pourrait être le point de départ de tracasseries dont l'enfant aurait à souffrir.

Les filles-mères doivent être, à notre avis, préférées aux mères-nourrices, et cela pour deux motifs. Le premier, c'est que les filles-mères peuvent être surveillées avec soin et suivies pour ainsi dire pas à pas, tandis que les mères-nourrices, sous prétexte de voir leur mari, peuvent faire de longues courses et se fatiguer, et par suite donner un lait surmené à leur nourrisson ; le second, c'est qu'une fille-mère, surveillée attentivement, a moins de chances de devenir enceinte qu'une mère-nourrice, ce qui, pour quelques personnes, est une cause d'exclusion immédiate.

La nourrice devra avoir une haleine douce à jeun et une transpiration à odeur peu forte, car ces inconvénients peuvent avoir sur la qualité du lait et sa composition une influence fâcheuse. Quant à la blancheur et à l'intégrité des dents, comme le veut M. Fonssagrives, nous pensons que c'est un préjugé qui finira par tomber de lui-même.

Tout en regardant comme vraies les raisons que l'on peut donner et dont s'autorise le public, nous disons, pour rassurer les esprits, qu'il est une foule de bonnes nourrices parmi celles qui ont perdu leurs dents, qu'il en est de détestables parmi celles qui en ont de très-belles, et que, dans les cas douteux, il

faut consulter le médecin, seul juge équitable en pareille matière.

Mais ce qu'il aura lieu d'examiner avec un soin tout particulier chez la nourrice qu'il s'agit d'engager, c'est la quantité et les qualités de son lait.

Il ne faut pas se figurer qu'une bonne nourrice doive avoir les seins distendus par une abondante sécrétion laiteuse ; il en est, et elles ne sont pas moins bonnes, qui ne fournissent du lait, pour ainsi dire, qu'au fur et à mesure de la succion.

La quantité du lait d'une nourrice est une chose fort difficile à mesurer. On y arrive approximativement par l'observation de l'enfant qui tette. S'il fait des efforts considérables, s'il demande souvent le sein, c'est que le lait est peu abondant. Au contraire, s'il termine rapidement ses repas, s'il se contente d'en faire un petit nombre par jour, si surtout le lait ruisselle sur ses lèvres, alors il est abondant. On peut arriver encore d'une manière plus sûre à cette approximation par le procédé de M. Natalis Guillot ; voici en quoi il consiste. Il fait peser l'enfant avant et après la mise au sein. La différence du poids indique la quantité du lait avalé. Chaque tétée doit enlever de 80 à 200 gram. de lait à la nourrice ; au-dessous de 80 gram., la quantité de lait est insuffisante pour les besoins de la nutrition. Si, après plusieurs pesées successives, la quantité de lait reste toujours inférieure à 80 gram., c'est que le lait est insuffisant, et la femme doit être rejetée comme nourrice.

Quant aux qualités du lait, on peut les reconnaître de différentes manières. Un procédé vulgaire consiste à mettre sur l'ongle une goutte de ce liquide. Il doit être d'un blanc un peu bleuâtre, pas trop aqueux, et, en penchant le doigt, il ne doit pas tomber trop vite. On peut avoir, avec le microscope, une idée plus exacte de la quantité des globules contenus dans le lait. Il se présente alors formé par un liquide diaphane, au sein du-

quel nagent des globules oléagineux, d'un volume un peu plus grand et plus uniforme que chez les femelles animales ; on y découvre quelquefois des débris épithéliaux. Malheureusement, ce que le microscope ne nous a pas encore fait voir, c'est le lait vicié, altéré par une maladie constitutionnelle, diathésique ; immense lacune que la science comblera probablement un jour, à mesure que les instruments se perfectionneront ! Tous les lactoscopes peuvent servir encore à apprécier les qualités du lait. Le meilleur, à notre avis, et celui dont nous préférons l'emploi, est le lacto-butyromètre de Marchand, dont la description n'a pas sa place ici et se trouve détaillée dans des Traités spéciaux.

Depuis combien de temps convient-il qu'une femme soit accouchée, pour qu'elle puisse être engagée comme nourrice ? On demande que l'âge du lait de la nourrice corresponde, autant que possible, à celui du lait de la mère. Cependant, quand on peut avoir une nourrice accouchée seulement depuis cinq ou six mois, il n'y a pas trop lieu de se plaindre à cet égard-là. Quant à celles qui sont accouchées depuis dix ou douze mois déjà, on ne peut guère les prendre qu'à la dernière rigueur. En effet, le lait d'une femme trop anciennement accouchée est appauvri en matériaux solides, qui sont les plus nutritifs ; ensuite, la source est exposée à se tarir avant la fin du temps nécessaire à l'allaitement. Dans cette dernière circonstance, on peut se trouver forcé de sevrer l'enfant en temps inopportun, ou de l'enlever à cette nourrice pour le confier à une autre, ce qui est toujours désagréable pour la famille et peu avantageux ensuite pour l'enfant.

Vaut-il mieux choisir pour nourrice une *primipare* ou une personne qui en est déjà à son second ou à son troisième enfant? Il est évident qu'une femme qui a nourri une première fois avec succès son propre nourrisson ou quelque nourrisson étranger, a plus de raison d'inspirer confiance qu'une autre qui en est à son premier essai, car il est à présumer qu'elle s'acquittera bien

mieux, une seconde et une troisième fois, d'une tâche dont elle s'est bien acquittée déjà dans des circonstances préalables. Nous pourrions ajouter qu'une *multipare* a des références bien autrement sérieuses à offrir à la tranquillité des familles.

« Enfin, il est d'autres conditions qui, bien que d'ordre relativement secondaire, ne doivent jamais être oubliées du médecin appelé à choisir une nourrice [1]. C'est d'abord le caractère de cette nourrice : une nourrice irritable, nerveuse, n'est pas une bonne nourrice ; il y a toujours à craindre chez elle des emportements, des colères, qui peuvent avoir une influence défavorable sur la santé de l'enfant. On a dit que lorsqu'une nourrice apprenait une mauvaise nouvelle, qu'elle se mettait en colère, son nourrisson pouvait en recevoir le contre-coup et éprouver des convulsions. Le fait en lui-même est vrai : ce n'est pas, cela est certain, qu'il se soit imprégné de l'humeur de sa nourrice ; mais cette dernière, par le fait de l'émotion à laquelle elle est en proie, voit la sécrétion lactée se modifier ; l'enfant, nourri de ce lait anormal, éprouve des coliques, il a de la diarrhée, et ce sont ces phénomènes gastro-intestinaux qui produisent des convulsions. Ces convulsions, d'ordre réflexe, ne diffèrent en rien de celles que l'on observe lorsqu'on donne à l'enfant un lait de vache de mauvaise qualité. Elles ne sont pas dues à l'action de la colère, mais à l'action d'un mauvais aliment qui s'est formé dans le sein de la nourrice sous l'influence de la colère.

C'est en se basant sur la connaissance des faits de ce genre, que quelques auteurs ont prétendu qu'au point de vue exclusif de l'allaitement, la meilleure nourrice était la plus brute, celle qui, par son intelligence bornée, se rapprochait le plus de l'animal. La nourrice, disent ceux qui soutiennent cette opinion, qui se rapproche le plus de l'animal, est à l'abri des émotions

[1] Parrot ; Hôpit. des Enf. assist. — Cliniq. infant. — *La Semaine médicale* du jeudi 19 avril 1883.

qui si fréquemment altèrent le lait des femmes impressionnables.

«Je ne suis pas de cet avis, ajoute M. Parrot ; il ne faut pas que, sous prétexte de rechercher une nourrice à l'abri de toute espèce d'impression, on choisisse une brute stupide. Le rôle de la nourrice ne consiste pas seulement à alimenter l'enfant, il faut aussi qu'elle le soigne, et pour ce dernier rôle un certain degré d'intelligence ne peut être que très avantageux. Il y a là un terme moyen à rechercher et à choisir. »

Il nous paraît évidemment, comme à M. Parrot, qu'une certaine dose d'intelligence est nécessaire à la nourrice pour élever avantageusement l'enfant qui lui a été confié ; mais il ne faudrait pas hésiter un seul instant à la congédier si cette irritabilité nerveuse, si cette irascibilité se manifestaient à des intervalles par trop rapprochés ; car il est acquis, il est incontestable aujourd'hui, que dans ces cas les mamelles sécrètent un lait toxique et préjudiciable à la santé de l'enfant. Si, pour une raison ou pour une autre, la nourrice n'était pas congédiée, avant de donner le sein à son nourrisson elle devrait attendre deux ou trois heures, et faire sortir, soit par la traite, soit par la succion d'une autre personne, le lait contenu dans ses mamelles.

III. — Du régime des nourrices. — J'arrive maintenant au régime qui convient le mieux à une nourrice. Sous ce rapport, les anciens étaient d'accord avec les idées d'aujourd'hui. Rondelet, contemporain de Rabelais, déclare qu'il ne faut pas trop changer le régime habituel de la nourrice. C'est là en effet une excellente pratique. Le régime des nourrices ne doit pas être spécial, leur nourriture doit être suffisante et surtout en rapport avec leurs habitudes.

Tous les auteurs admettent l'opinion de J.-J. Rousseau à cet égard : « Un changement prompt et total, même du mal au mieux (dans la manière de vivre), est toujours dangereux pour

la santé de la nourrice ; et, puisque son régime ordinaire l'a laissée ou rendue saine et bien constituée, à quoi bon lui en faire changer ? » Ce qu'elle doit éviter, ce sont les excès en tous genres.

Toutes les fois qu'une nourrice étrangère, prise dans la campagne, doit allaiter dans la maison paternelle, on doit, dans les commencements, se rapprocher le plus possible de sa manière ordinaire de vivre : ainsi, il serait absurde et ridicule, à notre avis, de vouloir forcer une femme prise dans la campagne à rester enfermée dans un salon. Elle qui auparavant était accoutumée à respirer largement, ne pourrait se faire à cette existence monotone et insolite à laquelle on l'astreindrait : elle ne tarderait pas à se laisser aller au découragement, et, avec sa bonne humeur et sa gaieté, elle finirait par perdre les bonnes qualités du lait qui gonflait ses mamelles à son arrivée à la maison. Condamner une fille des champs à une vie sédentaire et renfermée, et cela sans transition aucune, ce serait la placer dans des conditions qui ne peuvent que diminuer son lait en même temps qu'altérer sa santé. Il faut donc absolument que les mères qui ont une nourrice à leur service comprennent ce qu'il convient à chacune : les nourrices ont besoin d'air et d'exercice.

Il faut avoir envers elles certaines petites attentions propres à les rendre heureuses et contentes ; il faut même leur procurer des distractions. Des bains de propreté leur seront donnés de temps en temps pour le maintien d'une bonne sécrétion du lait et pour faciliter les fonctions de la peau. Tous les jours, à moins que le temps ne s'y oppose, elles devront sortir leur nourrisson, et cela à dater du huitième jour après la naissance.

Les ragoûts épicés et très assaisonnés, les chairs salées et fumées, le lard, le fromage vieux, doivent être défendus aux nourrices. Les enfants allaités par des femmes qui usent d'aliments trop assaisonnés, sont sujets aux maladies cutanées. Il faut leur donner du vin, à condition bien entendu de rester dans

des limites modérées. C'est encore une funeste habitude pour les enfants que de donner aux nourrices qui habitent la campagne, du café, du chocolat, du sucre, dès qu'elles arrivent dans la maison paternelle : l'usage de ces aliments, qui serait peut-être innocent pour la femme qui y est habituée, est contraire à celles qui n'en faisaient pas usage auparavant.

Les nourrices doivent associer le régime végétal au régime animal : le régime purement animal donnerait, paraît-il, du lait d'inférieure qualité. En effet, Cullen dit avoir observé, d'après une pratique de cinquante ans, que des femmes mises au régime purement végétal donnaient plus de lait et un lait de meilleure qualité. M. Chevalier de Molle assure que les nourrices qui mangent des végétaux ont un lait plus sucré, et que les nourrices dont le lait est le plus sucré sont celles dont les nourrissons jouissent de la meilleure santé.

M. Parrot [1] conseille d'éviter, comme légumes, tous ceux d'une digestion difficile, les choux par exemple : « Vous donnerez, dit-il, quelques légumes verts, comme les épinards, et une assez grande quantité de farineux ».

Certaines nourrices s'imaginent que leur soin capital doit être de boire et de manger ; elles se flattent par là d'avoir plus de lait. C'est un préjugé qu'il faut combattre : la gourmandise est un vice plus particulièrement inhérent à l'état de nourrice, et souvent l'alimentation copieuse et variée dont elles surchargent leur estomac n'est qu'une stupide gloutonnerie, à tous égards répréhensible ; or l'on sait que, lorsqu'on prend trop d'aliments, ils sont mal digérés ; il survient des coliques, des aigreurs ; et les qualités du lait doivent nécessairement éprouver quelque altération de ce dérangement des digestions.

Enfin il faut que la nourrice dorme ; si elle ne dort pas bien, elle sent de la chaleur, et son lait s'altère. Le repos est une

[1] *Op. cit.*

condition indispensable à la bonne confection de son lait. Mais, pour cela, il faut qu'elle règle son nourrisson et qu'elle exige de lui qu'il ne soit pas toujours pendu à son sein. Avec de la patience et un peu de fermeté, elle peut parvenir quelquefois à l'habituer à téter à des heures régulières.

Et si une maladie grave ou une indisposition légère viennent mettre un obstacle à l'allaitement commencé et, jusque-là, mené à bonne fin ; si d'un autre côté la secrétion du lait se tarit, il faut confier l'enfant à une autre nourrice ou recourir à l'allaitement mixte.

CHAPITRE III.

ALLAITEMENT MIXTE.

L'allaitement mixte est celui qui consiste dans l'emploi simultané de l'allaitement maternel ou mercenaire et de l'allaitement artificiel.

Diverses circonstances peuvent forcer de recourir à l'allaitement mixte. « Il est des femmes, dit M. Cazeaux, qui présentent du côté de leur constitution et de leur santé, de la conformation des seins, tout ce qui est désirable ; mais, chez elles, la lactation est en défaut, soit par la qualité, soit, ce qui est le plus commun, par la quantité. D'autres au contraire ont de très bon lait, mais leur constitution faible et délicate fait craindre qu'un allaitement trop longtemps prolongé ne compromette leur santé future. Enfin il en est qui, au milieu des conditions en apparence les plus favorables, voient leur lait diminuer et même disparaître très rapidement. Pour suppléer à cette insuffisance, on est obligé de donner à l'enfant une autre nourriture que celle qu'il puise dans le sein maternel. Ce mélange constitue précisément ce qu'on appelle l'*allaitement mixte.* » Et il ajoute : « Il est bien entendu que je ne range pas sous cette dénomination l'allaitement dans lequel, pour laisser à la mère le temps de prendre un sommeil convenable, on éloigne l'enfant pendant la nuit et on lui donne à boire pendant une fois ou deux du lait coupé».

Pour ce qui concerne cette dernière proposition, on nous permettra d'être d'un avis contraire à celui de M. Cazeaux. Il est des femmes en effet qui poussent l'amour maternel jusqu'à la jalousie, et qui ne peuvent s'habituer à l'idée que leur enfant sera nourri par une autre femme. Cependant elles sont frêles,

chétives, étiolées ; leur glande mammaire sécrète bien du lait, mais en quantité tellement insuffisante que l'allaitement ne pourrait pas être poursuivi pendant longtemps ; d'un autre côté, les soins du ménage, les occupations domestiques, quelquefois même la dure nécessité d'aller à la journée gagner le pain nécessaire à l'entretien de toute la famille, épuisent encore leur organisme, déjà si considérablement délabré. Brisées de fatigue, elles rentrent le soir dans leur demeure, donnent le sein à leur enfant, et pensent déjà au lendemain, qui, avec l'aurore, leur apportera les mêmes occupations de la veille. Pour résister à ces fatigues qui se renouvellent chaque jour, elles ont besoin de sommeil, et d'un sommeil largement réparateur. Si elles nourrissent leur enfant pendant la nuit comme elles le font pendant le jour, l'enfant, en se réveillant, poussera des cris et éveillera à son tour la mère. Que feront-elles alors pour mener jusqu'à bonne fin la résolution qu'elles ont formée de nourrir leur enfant ? Elles le confieront pendant la nuit, soit à leurs parents, soit à une autre personne qui pourvoieront à ses besoins en lui donnant, bien entendu, du lait contenu dans un biberon et provenant des femelles d'animaux. Ce mode d'allaitement longtemps prolongé nous paraît, contrairement à l'opinion de M. Cazeaux, être le vrai type de l'allaitement mixte.

Dans quelles conditions faut-il employer l'allaitement mixte, et, quand la mère ne peut nourrir, faut-il préférer le lait d'une nourrice à celui des animaux ?

1° On aura recours à l'allaitement mixte toutes les fois que la mère n'aura pas suffisamment de lait pour mener jusqu'au bout l'allaitement de son enfant qu'elle veut nourrir absolument ; le médecin seul sera conseiller et juge en pareille matière.

2° Il en sera de même pour une femme accouchée de deux enfants. Si elle veut les nourrir tous les deux, elle devra avoir

recours à l'allaitement mixte, parce qu'il y a de fortes chances pour que le lait sécrété par ses mamelles, suffisant pour un nourrisson, devienne incapable à en contenter deux pendant les douze à quinze mois que doit durer la lactation.

3° Enfin le médecin conseillera l'allaitement mixte aux femmes faibles, chlorotiques, maladives, et dont la position de fortune ne leur permet pas de prendre une nourrice chez elles, car mieux vaut l'allaitement mixte que l'éloignement des enfants. Nous sommes heureux d'être d'accord sur ce point avec M. le professeur Fonssagrives : « L'œil de la mère engraisse le nourrisson », dit-il, et J.-J. Rousseau a écrit aussi à ce sujet une phrase qui sera éternellement vraie : « La sollicitude maternelle ne se supplée point. » (*Émile.*) Donc, après le lait de la mère, après celui d'une femme étrangère, celui qui convient ensuite le mieux à l'enfant est celui des femelles d'animaux. Nous dirons plus tard, dans la suite de notre travail, quel est le lait des animaux que l'on préfère généralement et les motifs de cette préférence. Pour le moment, nous nous contenterons d'indiquer la manière de se procurer le lait et de le couper pour le rendre le plus identique possible à celui de la mère et le plus avantageux pour l'enfant.

Une fois qu'on s'est décidé pour l'allaitement mixte, il faut le commencer le plus tôt possible, car autrement l'enfant, habitué au sein, prendrait difficilement toute autre nourriture. Pendant les premiers jours qui suivent la naissance, l'enfant a tellement peu besoin de nourriture qu'il la trouve abondante dans le sein de sa mère. Plus tard, à mesure que l'enfant se développe et selon la force de son estomac, on lui fait prendre du lait des animaux, et parmi ceux-ci on lui présente celui qui offre le plus d'analogie avec celui de la femme. On exige communément que le lait soit constamment fourni par le même animal et que cet animal soit jeune. On doit soigner la nourriture de l'animal et faire en sorte qu'elle soit toujours la même. On préférera le lait

d'un animal qui prend sa nourriture en plein air, car le lait varie en saveur et en couleur suivant la nature des herbages dont il se nourrit.

Pour mieux conserver le lait, il y a des auteurs qui ont conseillé de le faire bouillir. C'est là une erreur : dans aucun cas le lait n'aura bouilli, car l'ébullition le prive d'une partie de son arome et de l'air qui en facilite la digestion.

Il est indispensable de renouveler deux fois par jour la provision nécessaire pour la consommation habituelle. On doit conserver ce liquide dans un lieu frais et le préserver, autant que possible, du contact de l'air, car l'observation apprend que l'action de l'air altère le lait avec la plus grande facilité.

On doit donner le lait à l'enfant plus que tiède ; avant donc que de le lui présenter, on le fera chauffer au bain-marie, mais on ne devra faire chauffer chaque fois que la quantité que peut prendre l'enfant, sans quoi on s'exposerait à lui donner un lait tourné ou prêt à tourner. Quand l'enfant commence à être fort, on doit, pendant l'été, donner le lait sans le faire chauffer. Enfin il faut employer, autant qu'il est possible, le lait tiré récemment des mamelles de l'animal, parce qu'il est probable que, plus il est frais, plus il conserve ses propriétés naturelles. Le lait de vache est celui qui est employé le plus généralement. Comme il est trop nutritif pour un enfant qui vient de naître, il faut atténuer ses qualités nutritives en le coupant pendant les premiers mois. On emploie communément, pour couper le lait, une infusion de gramen, une eau d'orge, de capillaire, de guimauve ; le plus souvent de l'eau sucrée seulement ; et cette coutume est excellente, puisque par l'addition de ce liquide sucré ou se rapproche le plus du lait de la femme où la partie sucrée abonde. L'eau de gomme, l'eau de gruau, l'eau panée surtout, donnent des résultats déplorables. Ces additions de toutes sortes de liquides rendent le lait, non seulement détestable au goût, mais encore tout à fait dangereux pour l'enfant. Ainsi, on coupera son lait

avec la moitié ou le quart d'eau sucrée, jusqu'à six mois, époque à laquelle on pourra le donner pur. En coupant le lait dans diverses proportions relatives à l'âge de l'enfant, on imite la nature dans la marche de la formation du lait qu'elle lui avait préparé dans les mamelles de sa mère. On s'abstiendra de donner des soupes, des bouillies, des panades, dans les six premiers mois de la vie : toute alimentation prématurée avec ces aliments solides pourrait devenir un danger de mort. Après l'âge de six mois, on pourra permettre quelques bouillies, mais on supprimera ces aliments dès que la diarrhée ou les vomissements indiqueront que leur usage est intempestif. M. Jules Guérin est persuadé que tous les accidents qui arrivent aux enfants vers cette époque proviennent d'une alimentation prématurée, c'est-à-dire « celle qui est donnée aux enfants en disproportion avec leur âge et leurs facultés digestives ». On continuera ainsi graduellement jusqu'à ce que l'enfant se dégoûte du lait. Alors on cessera l'allaitement la nuit, on le familiarisera avec les aliments qui devront, à l'avenir, faire partie de son régime, et au bout d'une quinzaine de jours on cessera tout à coup de lui donner du lait.

CHAPITRE IV.

ALLAITEMENT ARTIFICIEL.

Nous avons défini l'allaitement artificiel : un mode d'alimentation dans lequel on remplace le lait de la femme par le lait d'un animal qu'on fait prendre à l'enfant au biberon, à la cuiller, au verre, quelquefois même à la mamelle de l'animal. Quoique la possibilité de nourrir les enfants artificiellement soit bien prouvée par l'observation, on ne doit cependant y recourir que quand on ne peut pas se procurer une nourrice, dont le lait est toujours préférable à celui des animaux ; cette forme d'allaitement ne doit donc être admise que pour suppléer à la disette des nourrices.

Il fut un temps où il était de mode d'employer des animaux pour l'allaitement des enfants. Nous ne l'avons pas vu employer ; nous ne pouvons donc l'apprécier par nous-même. Aussi nous permettons-nous d'en emprunter la description et l'appréciation à M. le professeur Fonssagrives : « L'allaitement par un animal, qui n'est pas chose nouvelle si l'on en juge par la fable d'Amalthée et de Jupiter, a cet avantage que l'enfant prend le lait par succion, c'est-à-dire qu'il le trouve encore vivant, si je puis m'exprimer ainsi, à une température normale, et que, dans le passage lent de la bouche à l'estomac, il se mêle intimement avec la salive. Ce système, encore suivi quelquefois en Allemagne et en Suisse, est à peu près abandonné en France, ou du moins on le réserve pour les enfants atteints de maladies contagieuses qu'ils pourraient transmettre à une nourrice. Dans ce cas, l'animal est soumis à un traitement médicamenteux dont profite l'enfant, qui trouve à la fois dans son lait un aliment et un remède.

»La chèvre doit sans doute aux fonctions de nourrice qu'elle a remplies dans l'Olympe, le monopole à peu près exclusif de ce mode d'alimentation ; il est de fait qu'elle le justifie par sa docilité, la forme et la longueur de ses trayons, et aussi par la facilité avec laquelle on se procure cet animal un peu partout.

»Au commencement de ce siècle, les administrateurs de l'hospice d'Aix en Provence (découragés probablement par l'insuccès du biberon), eurent la pensée de se servir de chèvres pour nourrir les enfants déposés. On constata bientôt que chacun de ces animaux reconnaissait l'enfant qu'il allaitait et se plaçait de façon que le nourrisson pût aisément se suspendre à sa mamelle. Ce sont là des qualités affectives et intelligentes qui ont leur valeur ; mais si l'hygiéniste les apprécie, il songe aussi à la composition de ce lait, si riche en matière grasse, si nourrissant, si différent du lait maternel, et il se demande comment l'estomac d'un enfant naissant pourra s'en arranger. M. Donné a cité le fait de femmes qui avaient un lait si riche, que leurs nourrissons en souffraient et dépérissaient comme s'ils avaient été soumis à une nourriture insuffisante. Est-il permis de croire dès-lors qu'un enfant naissant puisse s'accommoder d'une pareille alimentation, eût-il l'estomac de Jupiter ? Nous ne le pensons pas, et nous estimons que, dans l'impossibilité où l'on est de se servir de juments ou d'ânesses, à raison de difficultés matérielles que l'on conçoit, il vaut mieux, à défaut de nourrices, recourir au biberon. La chèvre n'est une ressource utile que pour compléter, vers l'âge de 6 à 7 mois, un allaitement normal interrompu par une circonstance fortuite. » Donc l'allaitement par une femelle d'animal est un moyen que l'on doit réserver pour les cas de nécessité absolue et à défaut de nourrice.

Comment faut-il employer le lait des animaux domestiques pour allaiter les enfants ? On peut l'employer de deux façons : ou bien traire ces animaux et le donner à l'enfant, soit à la cuiller, au verre ou au biberon ; ou bien il peut être pris par lui immé-

diatement au trayon, ce qui est de beaucoup préférable, quoiqu'il ne puisse être coupé par aucune mixtion. Ainsi, l'enfant peut recevoir le lait de la femelle d'un animal mammifère *directement* ou *indirectement*. Dans le premier cas, il est nourri par la femelle ; dans le second, il est nourri par le lait de cette femelle. Il faut bien se garder de confondre l'allaitement par le lait d'un animal avec l'allaitement par l'animal. Gardien pense avec Galien, Desmarts, Alphonse Leroy et Lorry, que le lait qui, pris à la mamelle, passe dans les vaisseaux de l'enfant sans que rien ne s'évapore et avec le même degré de chaleur, est bien préférable à celui que l'on recevrait dans un vase, car, une fois recueilli dans un vase, il n'est plus une *liqueur vivante*.

Pour ne pas nous exposer à des redites, il ne sera pas question, dans ce chapitre, de la qualité du lait de chaque femelle d'animal dont on peut se servir pour pratiquer l'allaitement artificiel. Il suffira de consulter l'analyse chimique que nous avons donnée de chaque lait que l'on a pu utiliser pour ce mode d'allaitement, analyse qui se trouve tout à fait au début de notre travail, pour se convaincre de l'analogie plus ou moins rapprochée de chacun de ces laits avec celui de la femme. Il est certain que, plus un lait d'animal se rapprochera de celui de la femme, au point de vue chimique, plus il offrira des garanties sérieuses pour la bonne nutrition de l'enfant. A ce titre, on pourrait classer ces animaux dans l'ordre suivant, d'après MM. Deyeux et Parmentier : ânesse, jument, vache, chèvre, brebis. Mais, dans la pratique, on ne se base généralement pas sur ces données ; on se sert de préférence de l'animal qu'on a le plus sous la main, et de tout temps, celui qu'on a le plus employé pour cet usage, c'est la chèvre. « La grosseur et la forme de ses trayons, que la bouche de l'enfant peut saisir facilement, l'abondance et la qualité de son lait, la facilité avec laquelle on la dresse à présenter sa mamelle à l'enfant, l'atta-

chement qu'elle est susceptible de contracter pour lui, sont, d'après Désormeaux, les motifs de cette préférence. On doit, dans ce cas, préférer la chèvre blanche, dont le lait contient moins d'acide hircique et dont le caractère est plus doux que celui de la chèvre brune. » Les anciens nous ont transmis quelques idées exagérées sur les effets qu'ils croyaient résulter dans les inclinations et le caractère des enfants, suivant la nature du lait qu'on leur avait donné. Ainsi, ils pensaient que ceux nourris par une chèvre conservaient toute leur vie une sorte d'inclination qui les portaient à sauter, à bondir et à grimper ; mais en séparant ce qu'il y a d'exagéré dans cette opinion, il est constant que les divers laits produisent par leur usage, sur la constitution physique, des impressions différentes suivant le plus ou moins d'activité de tel ou tel animal, impressions qui peuvent persister toute la vie, à raison de l'influence exercée par la première.

Ces idées exagérées ne sont pas seulement le propre des anciens. A. Karr attribue sa verte vieillesse, son excellente santé, voire même son intelligence, à une chèvre dont il a sucé le lait. — Lamartine a attribué sa bonne constitution à une chèvre qui lui a offert ses mamelles. Quoi qu'il en soit, la chèvre a été de tout temps et sera probablement toujours la nourrice indispensable dans certains cas ; elle a sur les autres animaux l'avantage de pouvoir être médicamentée, et cet avantage a été mis en pratique à l'Hôpital-Général de Montpellier par un des professeurs de notre Faculté, M. Estor[1]. L'odeur hircine qui se dégage de toutes ses sécrétions n'est pas un motif suffisant pour la faire rejeter ; ajoutons que les enfants scrofuleux, lymphatiques, trouveront de grands avantages dans le lait de chèvre.

Le lait de vache est celui qui, après celui de la chèvre, est le plus communément employé. Seulement, au lieu de le recevoir

[1] Doze ; Thèse de Montpellier (1874). Rapporté dans sa Thèse.

directement comme celui de la chèvre, l'enfant le reçoit presque toujours, ou plutôt toujours, indirectement. On le conçoit très bien : la mauvaise disposition des mamelles par rapport à l'enfant, la grosseur exagérée de ses trayons pour sa petite bouche, font réserver l'usage de ce lait pour le biberon. On prétend que les enfants que l'on nourrit avec le lait de vache sont lents, moins gais que ceux qui sont nourris avec le lait de chèvre ; nous ne savons pas jusqu'à quel point ces reproches peuvent être fondés.

L'ânesse a été aussi recommandée : son lait, en effet, présente plus d'analogie avec celui de la femme que le lait de chèvre ; mais son indocilité et les mêmes inconvénients que nous venons de signaler plus haut pour la vache, sont une contre-indication à son emploi direct.

Enfin il nous reste à parler de la cuiller, du verre, et surtout des biberons, dans l'emploi de l'allaitement artificiel. Nous dirons que la cuiller, et le verre ou *petit-pot*, ne sont presque plus employés de nos jours ; on leur préfère de beaucoup le biberon. Cependant, cette méthode n'est pas autant à dédaigner que le veulent bien dire certains auteurs : ce mode de nutrition présente une grande propreté, et on ne peut pas en dire autant pour les biberons. On s'en sert encore aujourd'hui quand l'enfant ne peut pas se livrer aux mouvements de succion, soit par faiblesse congénitale, soit par lésion des organes nécessaires à cette fonction.

Les biberons sont très nombreux et très variés. Mais avant de passer en revue les différents biberons qui ont été successivement inventés, nous croyons utile de décrire les parties essentielles dont doit se composer le biberon. Tout biberon consiste en un récipient dont le col plus ou moins long est surmonté d'un bout de sein ou mamelon artificiel. Le récipient, généralement en

verre, a la forme d'une fiole ordinaire, tantôt allongée, tantôt ronde.

Le mamelon est certainement la partie la plus importante de l'instrument ; c'est elle qui a été le plus souvent modifiée, et qui, en raison des modifications qu'on a apportées à sa forme, à sa consistance, a fait augmenter le nombre de ces appareils. On a essayé toutes sortes de substances pour imiter non seulement la forme, mais encore la consistance du mamelon de la mère. En Suède et en Norwège, on fait usage encore aujourd'hui de mamelons en tétine de vache. M^me^ Lebreton et M. Thiers en ont varié les formes ; mais cette substance animale s'altère et dégage une odeur désagréable. Darbot, plus tard, imagina un mamelon en liège ; mais le liège se casse trop facilement. Puis vinrent les mamelons en caoutchouc simple (biberons anglais) et en caoutchouc vulcanisé (biberon de Galante); à la longue, le caoutchouc se ramollit, ses parois s'agglutinent, et de plus il donne une mauvaise odeur au lait, odeur qui quelquefois est tellement forte que les enfants refusent de téter. Je ne citerai que pour mention les biberons en métal ; ils doivent être absolument proscrits de la pratique.

Dans ces derniers temps, Charrière, et après lui Mathieu, ont imaginé des mamelons percés de trous capillaires en ivoire ramolli et munis d'un embout qui se visse exactement dans le goulot. Dans le biberon de Charrière, le lait s'écoule par les trous capillaires en trop grande quantité, suivant l'âge de l'enfant, ce qui peut remplir sa bouche outre mesure et occasionner chez lui de graves accidents. Celui de Mathieu est préférable, à notre avis, en ce sens que, l'embout étant percé de trois trous dans son pas de vis, on peut régler la quantité de lait qu'on veut laisser écouler à la fois. Ainsi, en vissant plus ou moins l'embout, selon que l'on bouche ou que l'on ouvre un ou deux de ces trois trous, il s'écoule une plus ou moins grande quantité de lait. Malgré ces avantages, ces biberons ont deux inconvénients sérieux :

1° L'ivoire ramolli, si on n'a pas la précaution de le tenir humide, se fendille très facilement ;

2° Le prix de ces instruments est beaucoup trop élevé.

Enfin, il est des biberons dont le mamelon est supporté par un tube flexible, ce qui permet de faire boire l'enfant dans toutes les positions possibles.

Un biberon dont on se sert beaucoup dans les campagnes, et qui n'est peut-être pas le plus mauvais, à condition qu'on le lave souvent, est celui qui consiste en une fiole dans le goulot de laquelle on a placé une éponge fine, légèrement allongée. On recouvre cette éponge d'un linge à mailles très serrées, et on le fixe avec du fil autour du goulot du récipient. L'enfant, par la succion, attire le lait dans sa bouche à travers l'éponge sans difficulté aucune. Nous avons cru convenable de le signaler ici, espérant être utile à ceux qui ne le connaissent pas; en cas de bris de celui qu'on a, on peut toujours fabriquer celui-ci en attendant d'aller en acheter un autre. Nous le répétons encore une fois : on ne saurait prendre trop de précautions pour laver chaque fois l'extrémité de ces appareils ; on évitera ainsi les stomatites, et surtout le muguet, qui se développe si facilement chez les enfants que l'on élève au biberon.

Finalement, tout biberon bien construit doit satisfaire aux trois conditions suivantes :

1° Il ne doit contenir que la quantité de liquide nécessaire à l'enfant pour une seule fois ;

2° Il doit pouvoir être facilement nettoyé et lavé dans toutes ses parties ;

3° Le mamelon doit pouvoir se démonter facilement, présenter ni trop de mollesse ni trop de résistance, ne laisser écouler le liquide qu'avec une médiocre facilité.

CONCLUSION.

Il est facile, pour quiconque nous a suivi dans tous les développements de notre travail, de connaître à l'avance notre pensée sur le sujet que nous nous sommes imposé. Notre plume, malgré nous, nous a trahi quelquefois et nous a obligé, par anticipation, à dévoiler nos préférences. Nous croyons être dans le vrai en affirmant que :

1° Toute mère doit allaiter son enfant. C'est un devoir sacré pour elle, une impérieuse obligation, un vœu de la nature.

2° Si une femme, par sa faute, n'allaite pas son enfant, elle s'expose aux plus grandes infirmités. En effet, le lait s'accumulant dans ses mamelles finit par distendre quelquefois tellement cet organe, que les engorgements laiteux et les abcès ne sont pas rares. D'un autre côté, après la gestation, il se produit un mouvement des fluides de l'utérus vers les mamelles ; si ces fluides ne s'écoulent pas au dehors par la succion de l'enfant, ils se reportent forcément de nouveau vers l'utérus : de là, des flueurs blanches ; de là, des squirrhes, des cancers de la matrice qui peuvent se développer.

3° Si l'enfant est allaité par sa mère, il a de fortes chances pour vivre ; dans le cas contraire, ces chances de viabilité sont considérablement amoindries. Le lait de sa mère a été fait pour lui ; tout autre lait, s'il ne lui est pas nuisible, peut tout au moins lui être peu favorable. En effet, sa mère seule peut lui offrir du colostrum, ce premier lait dont les propriétés purgatives le dépouilleront des saletés méconiales qui remplissent son tube intestinal. A mesure qu'il croît en âge, à mesure que son estomac devient fort, sa mère lui fournit un lait proportionné à son âge

et à ses forces. Tout autre femme peut-elle présenter ces mêmes avantages à un moment donné ? Nous ne le pensons pas.

Enfin nous terminerons en disant que la division que nous avons adoptée pour les différentes formes d'allaitement nous paraît rationnelle. Nous nous faisons un plaisir de la reproduire à la fin de notre travail, et par ordre de mérite.

1° Allaitement naturel.... { Allaitement maternel. / Allaitement mercenaire.

2° Allaitement mixte..... { Allaitement naturel. / Allaitement artificiel. } Simultanément.

3° Allaitement artificiel.... { 1° par le lait des femelles d'animaux, { Directement. / Indirectement. / 2° par la cuiller, / 3° par le verre, / 4° par les biberons.

Vu:
Le Président-Censeur,
DUMAS.

Vu, bon à imprimer:
Le Doyen,
J. BENOIT.

Permis d'imprimer.
Le Recteur de l'Académie.
G. CHANCEL.

QUESTIONS TIRÉES AU SORT

AUXQUELLES LE CANDIDAT RÉPONDRA VERBALEMENT

(*Arrêté du 22 mars* 1842.)

Chimie médicale et Pharmacie.

Du chlore, du brome et de l'iode au point de vue clinique et pharmaceutique.

Physique médicale.

Des applications de l'électricité à la médecine.

Botanique et Histoire naturelle médicale.

Comparer la respiration des animaux avec celle des végétaux.

Anatomie.

Décrire les muscles de la langue.

Anatomie Pathologique et Histologie.

De la cellule en général, son origine, son fonctionnement.

Physiologie.

Des conditions physiques de la myopie et de la presbytie.

Pathologie médicale ou interne.

Qu'est-ce qu'une diathèse ?

Pathologie chirurgicale ou externe.

Du cancer de l'utérus.

Thérapeutique et Matière médicale.

De l'ergot de seigle et de son indication.

Opérations et Appareils.

Des amputations partielles du pied.

Médecine légale et Toxicologie.

De l'empoisonnement par les champignons.

Hygiène.

Des sources de l'intoxication plombique.

Accouchements.

La poche des eaux est-elle utile dans l'acte de l'accouchement ?

Clinique interne.

Des récidives dans les fièvres éruptives.

Clinique externe.

Des divers agents anesthésiques et de leur valeur comparative au point de vue opératoire.

Clinique des maladies mentales et nerveuses.

Du délire en général.

Titre de la Thèse à soutenir.

Des différentes formes d'allaitement. Leurs avantages et leurs inconvénients.

SERMENT.

En présence des Maîtres de cette École, de mes chers Condisciples et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'Être Suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent, et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe; ma langue taira les secrets qui me seront confiés. et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants, l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses!

Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque!